

## Succession et enfant mineur

-----  
Par captainemo\_old

bonjour,

ma soeur est décédée laissant seul un enfant âgé de 17 ans. J'ai fait des démarches auprès du tribunal afin d'être nommé tuteur.

Dans l'attente de la décision que dois-je faire ?

faut-il passer par un notaire pour régler la succession ?

elle était locataire et son logement doit être libéré dans le délai d'un mois. Ai-je le droit de vendre ses meubles ?